

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/52

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 18 septembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : VOLLE – GAUTHIER – TESTON – BOUNIARD – PIQUEMAL
RAMUS – JOLLIVET – CORNET – CROZIER – BEUGNET - HILAIRE**

**Excusés : Mme GRENIER a donné procuration à Mr VOLLE
Mme LEBRAT a donné procuration à Mme BEUGNET
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET
Mr EUVRARD a donné procuration à Mr BOUNIARD**

Mr Max JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Cession parcelle B 1 255 Le Crouzas à M BOYER Jean-Michel.

Le Maire rappelle la délibération n° 2015/26 du 26 mai 2015 portant sur le déclassement de diverses voies communales sur le territoire de la Commune.

Il propose de céder l'ancienne VC n°20 dit du Crouzas à M BOYER Jean-Michel.

Il précise que M BOYER Jean-Michel est le seul propriétaire des terrains de part et d'autre du chemin qui mène à son habitation, habitation qui est d'ailleurs desservie par

.../...

une autre voie communale.

Il précise que la voie déclassée est désormais cadastrée B 1 255.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal :

- DECIDE de céder la parcelle B 1 255 sise Le Crouzas, d'une superficie de 2 980 m² à M BOYER Jean-Michel.
- FIXE le prix de vente à 100 €.
- PRECISE que les frais d'actes sont à la charge de M BOYER.
- CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision et de signer l'acte de vente correspondant.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 28 septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine,
Le 29 septembre 2015
LE MAIRE
André VOLLE.

